

Transmission des Plans de Déplacement d'Entreprise, d'Administration ou d'Établissement Scolaire - Modalités pratiques -

L'arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la région de Creil du 18 juillet 2017 prévoit la finalisation des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE), d'Administration (PDA) ou d'Établissement Scolaire (PDES) avant le 1^{er} janvier 2019.

Envoi du dossier

L'envoi du dossier se fait à l'adresse suivante :

DREAL Hauts-de-France
Service ECLAT / Pôle Air – Climat – Énergie
44 rue de TOURNAI
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

ou par mail :

via <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

à l'adresse : ppa.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Liste des informations à fournir :

Nom de l'entreprise, de l'établissement scolaire ou de l'administration, établissement(s) concerné(s) par le PDE/PDA/PDES, coordonnées

Nom et coordonnées du correspondant PDE/PDA/PDES (dont l'adresse électronique).
Enregistrement sur <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Plans-de-Deplacement-des-Entreprises-des-Administrations-des-Etablissements-Scolaires>

Diagnostic comprenant :

une analyse quantitative et qualitative du site du point de vue de la mobilité :
nombre de salariés,
nombre de places de stationnement (voitures, vélos, deux-roues motorisées),
fiche synthétique d'accessibilité du site,
analyse de la flotte de véhicules de service...

une analyse des pratiques et des besoins de déplacements :
répartition modale des trajets domicile-travail,
analyse des modes d'approvisionnement et livraisons,
améliorations envisageables...

- un croisement des deux analyses
- Liste d'objectifs :
 - de réduction des déplacements
 - de report modal
 - d'étalement horaire
- Plan d'actions comprenant :
 - une liste des mesures prises ou envisagées
 - des mesures spécifiques en cas de pic de pollution
 - des mesures d'accompagnement
- Fiches actions comprenant :
 - intitulé de l'action
 - description de l'action (5 à 10 lignes)
 - objectif de report modal de l'action
 - indicateur de suivi et d'évaluation
 - budget, éléments de chiffrage de l'action
 - planning prévisionnel
- Gouvernance et moyens de communication interne
- Budget PDE/PDA/PDES : montant annuel
- Moyens humains dédiés à la mise en œuvre et au suivi du PDE/PDA/PDES

Pour plus d'informations :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere-de-la-region-de-Creil>